

perdons pas le fil

Association départementale du Planning familial de l'Isère

30 boulevard Gambetta, 38000 Grenoble - Tél: 04 76 87 94 61

juin 1997 - N°5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale qui se déroulera

*mercredi 25 juin de 18H00 à 23H00
dans nos locaux.*

La première partie de la réunion, de 18H00 à 20H00, est consacrée au fonctionnement institutionnel de notre association. Il s'agit de débattre et de voter le rapport moral qui analyse, évalue les problématiques politiques, sociales, pédagogiques, formulées par le Planning familial de l'Isère. Cette réflexion est en lien avec le rapport financier soumis également au débat et au vote. Ce temps est suivi par une synthèse de rapports d'activités qui nous permet d'appréhender le travail réalisé par les groupes locaux. Enfin, l'élection du nouveau conseil d'administration clôt ce premier moment institutionnel.

La seconde partie, de 20H30 à 22H00, s'articule autour d'un débat sur l'adolescence, et plus précisément, leur entrée dans la sexualité dans le contexte du sida. Nous avons invité Brigitte Lhomond, sociologue au CNRS, qui a dirigé un ouvrage collectif sur cette question à la suite d'une enquête réalisée auprès de 6 000 adolescents, âgés de 15 à 18 ans dans et hors le milieu scolaire. Cette enquête est inédite en France. Jusqu'à présent, aucune étude de cette ampleur n'avait été faite. Cette recherche vise à comprendre

les démarches par lesquelles les adolescents commencent leur vie sexuelle. Comment perçoivent-ils les dangers d'une contamination au VIH ? Quelle perception ont-ils d'eux-mêmes face à ce risque ? Les auteurs ont abordé ces questions en croisant une perspective temporelle où ils situent la progression des actes sexuels allant du baiser jusqu'à la pénétration, et une perspective relationnelle où ils décrivent les partenaires en les associant aux groupes d'amis au sein desquels, ces partenaires, peuvent avoir été choisis. L'équipe de recherche a situé ce travail dans le contexte actuel d'une plus grande liberté des mœurs où les adolescents sont à la fois plus autonomes que leurs aînés pour construire leur vie affective, tout en subissant les pressions normatives des pairs. Sous l'apparence d'une unification des démarches des garçons et des filles, des différences profondes séparent les modes d'entrée de chaque sexe dans la sexualité.

Cette enquête est au coeur de nos préoccupations, puisque nous accueillons un public majoritairement jeune dans nos centres, et que, nous oeuvrons depuis des années pour mettre en place à travers nos animations scolaires une véritable politique d'éducation sexuelle. Cet échange avec l'auteur nous permettra de croiser nos expériences sur les connaissances que nous avons des jeunes au regard de leur sexualité et d'affiner nos politiques de prévention. Car il s'agit de comprendre toute la complexité des enjeux de l'adolescence pour que notre démarche éducative soit au plus proche de leurs réalités.

Ne perdons pas le sens des réalités: un buffet froid nous attend vers 22H15, pour achever ainsi une assemblée générale qui s'annonce riche en évènements.

Parce que le Planning familial est un lieu de paroles, de critiques, d'inventions de pratiques sociales, nous comptons sur votre présence pour nourrir et enrichir les débats de notre vie associative.

Le bureau

A handwritten signature in black ink, reading "Haurant". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

La question des droits des femmes face à la montée des intégrismes religieux, la parité dans le domaine politique, les assises nationales des droits des femmes ont fait l'objet de débats publics qui ont animé la vie de notre association au cours de ces derniers mois. Nous souhaitons dans ce numéro, vous en faire les comptes-rendus.

Renée Dufourt, philosophe, Mathilde Dubesset, historienne, Lilia Arnould Driss, gynécologue, étaient nos invitées dans le cadre de ce débat pour tenter de comprendre les dangers suscités par les intégrismes des trois religions monothéistes à l'encontre des femmes et de notre revendication d'une égalité entre les sexes.

Nous avons demandé à Renée Dufourt de prendre en charge l'intégrisme dans le monde chrétien. Écoutons la.

Planning familial: pourquoi cette dénonciation des intégrismes dans le contexte actuel au nom du droit des femmes?

Renée Dufourt: le surgissement de cette dénonciation vient de deux côtés: au nom de la laïcité française par les laïcs, c'est à dire la séparation de l'église et de l'état, et au nom du droit des femmes par les féministes qui revendiquent la reconnaissance d'une pleine égalité entre les sexes où les femmes ne soient pas enfermées dans une spécificité ni des rôles prescrits par la nature. Ces deux démarches se croisent avec les commandos anti I.V.G. dont les pratiques illégales ont réveillé l'opinion française et avec l'affaire du voile islamique au moment où se développent les drames en Algérie qui ont saisi la conscience française avec tout ce qu'elle draine du passé colonial. Dans les deux cas, c'est la laïcité française qui est en question, et c'est à tort ou à raison le statut des femmes.

P.F.: Quelles composantes peut-on retrouver dans ces deux événements qui sont dissemblables mais concomitants et qui amènent des réactions des laïcs et des féministes ?

R.D.: Il existe trois éléments fondamentaux, le premier, c'est la non reconnaissance du politique et du religieux et le refus de séparer la loi religieuse de la loi civique. Le second concerne la spécificité des femmes: les catholiques intégristes leur refusent une maternité choisie. Il s'agit pour eux d'une maternité imposée avec la condamnation de l'avortement et de la contraception. Comme le dit très bien l'historienne Michèle Perrot, c'est moins la légalisation de l'avortement qui est révolutionnaire que la contraception, et la liberté acquise par les femmes sur leur capacité de choisir ou non de procréer. Cette conception met en cause la vocation traditionnelle des femmes, leur rôle et leur destin. Parce qu'elles sont prédestinées, elles ne peuvent pas vraiment le choisir. Ce qui, c'est le troisième élément, préserve et souligne l'intégralité masculine. L'intégralité est une tradition immuable qui véhicule la structure patriarcale des sociétés avec l'intégrité du masculin comme chef de famille, ayant le droit de choisir ou non la procréation et responsable de la succession de générations. Dans l'église catholique, malgré l'égalité en dignité proclamée, la femme a une place subordonnée même si elle est honorée en tant que mère. L'homme seul peut incarner la parole, le ministère, la hiérarchie, d'où l'exclusion des femmes des

services majeurs de cette religion. Par ailleurs les intégristes catholiques condamnent l'avortement avec une forme d'obsessionalisation.

P.F.: A la conférence de Pékin, le Vatican et les représentants des courants islamistes ont voté ensemble contre l'égalité pour la remplacer par l'équité. Pourquoi l'équité ?

R.D.: En s'inspirant d'Aristote, le mâle donne la forme et la force aux réalités qu'elles soient dans l'ordre des objets ou humains. Puisqu'il est énergie, forme, action, il est naturel qu'il commande. La femme est la matière qui reçoit passivement la forme qui lui donne à la fois sa structure, sa valeur, son sens: elle est faite pour obéir. Étant donné cette place subordonnée, il faut lui rendre justice par l'équité. Il s'agit de reconnaître malgré sa place seconde qu'elle a des valeurs, des qualités, qu'elle est respectable dans l'équité mais surtout pas dans l'égalité. C'est l'élément central des positions intégristes à l'égard des femmes. Ce qui fait que nous nous trouvons dans un traditionalisme clos qui perpétue une certaine conception du rôle des femmes dans l'histoire de sociétés.

P.F.: Quelles sont les caractéristiques des intégrismes religieux ?

R.D.: On peut trouver trois caractères structurels. Le premier est la littéralité. La transmission littérale doit être sans changement. Un texte écrit, une tradition, une doctrine, ne doivent pas varier dans l'aspect constant de ses termes, même si le langage, la culture, les façons de vivre ont changé. Il faut garder les mêmes termes même s'ils n'ont pas le même sens qu'ils avaient il y a 1000 ou 2000 ans. Le deuxième caractère est l'intransigeance appelé à l'époque de l'intégrisme français au début du siècle: l'intransigeantisme français catholique romain. Il se manifeste sur le

plan intellectuel et des mœurs. La grande fracture entre l'état français, la société française et la religion catholique s'est faite progressivement mais de manière significative à partir de la révolution. Du point de vue de l'organisation sociale, ce qui est en cause, c'est la fidélité à l'ancien régime et un désarroi accompagné d'une perte de vérité à partir du moment où l'état prend en charge le politique. Du point de vue intellectuel, c'est la crise de l'opposition entre la foi transmise par une tradition immuable et le développement de la pensée scientifique. Au début du siècle, c'était d'une rigidité incroyable avec le refus du temps, de toute évolution, de tout l'apport des lumières, de la pensée rationnelle, critique, scientifique qui mettent en cause des croyances qui n'ont jamais été abordées du point de vue d'une rationalité critique. Le troisième point est l'autoritarisme. Il s'agit toujours de restaurer un ordre ancien, une société idéale, passée. Il faut se calquer sur ce qui a déjà été fait et non pas découvrir un sens qui est à réfléchir, à réinventer si on croit à une parole vivante de la tradition. Cet autoritarisme se retrouve dans toute démarche intégriste qui pose la puissance des églises et des religions devant le pouvoir politique.

P.F. : Que viennent faire les femmes dans ce contexte ?

R.D.: On l'a vu à propos des commandos anti I.V.G. et du voile islamique, il s'agit de la place de la femme. Et déjà on dit la femme, car il faut la définir par une essence, un rôle, un destin. Puisqu'elle est inférieure et subordonnée, mais nécessaire à la perpétuation de l'espèce, elle est niée en tant que telle ou bien déniée dans sa liberté. Elle est niée quand sa sexualité est un mal nécessaire mais toujours un mal car elle est cette abîme qui s'ouvre sous le pas des

hommes ou bien, elle est déniée car on répond à ce mal par l'ascétisme, la virginité, la chasteté des hommes. Nier la femme dans sa sexualité peut aboutir à une haine de la femme qui devient une haine de soi; la dénier dans sa liberté peut aboutir si l'on pense que le monde est mauvais à arrêter toute procréation et pour certains tout rapport sexuel. Cette notion mortifère traverse la pensée humaine, l'expérience et les consciences. On l'entend encore aujourd'hui : "ce n'est pas la peine de faire des enfants en voyant ce qu'est le monde". Il ne s'agit plus de contrôle de la procréation, du choix de la maternité mais d'un destin qui pèse sur l'humanité. Dès lors que les femmes n'acceptent pas d'être niées ou déniées, elles deviennent une menace pour l'ordre. Soit une menace pour l'intégrité masculine, soit une menace pour l'ordre patriarcal et familial. Derrière cette crainte se profile une nostalgie de pureté par rapport à soi. Bernard Henri Lévy évoque l'idée de la pureté dangereuse, la pureté du sang, de la race, des ethnies, la peur d'être atteint par l'autre et d'avoir à reconnaître que l'on est pas autosuffisant. C'est cela qui est à l'origine des conflits. L'altérité est une menace qui se cache derrière l'orientation imposée aux femmes pour leur existence et leur rôle social. Françoise Héritier-Augé évoque combien les femmes sont une catégorie à la fois honorée et dévalorisée par rapport à l'église catholique et aux intégristes car seul l'homme transforme la chair en verbe. La question de la prédestination des femmes risque d'être récurrente. Françoise Héritier-Augé souligne qu'il est difficile d'en sortir. Il existe toujours dans les rapports entre les sexes une valence différentielle des sexes, une orientation qui donne du sens et qui se traduit en inégalité vécue pour les femmes. Ce sont les grilles de classements,

d'oppositions qui enferment le féminin et le masculin. Il existe toujours un clivage qui divise la société: le profane / le sacré, le privé/ le public, l'intimité / l'extériorité, persistent malgré les progrès.

Pour conclure, l'intégrisme est-il seulement religieux? La tentation intégriste est-elle inhérente à toutes les religions? Sommes nous capables de faire des sociétés non sexistes et à quelle condition ?

La cause des femmes est permanente en raison de leur relation au social. Les progrès s'opèrent quand cette cause est constante, reformulée, défendue. Son efficacité actuelle se manifeste par une réalité présente dans une force projective qui entraîne enthousiasme, adhésion, organisation. Le mouvement pour la parité, par exemple, est un projet valable pour l'ensemble des femmes et pour la démocratie qui se renouvellerait aussi avec l'apport des femmes.

Les femmes sont à la fois porteuses de la critique et de l'héritage.

Arrêtons nous à présent sur la question de l'intégrisme musulman, avec Lilia Arnould Driss. C'est, entre autre, à partir des demandes de certificat de virginité qui lui sont adressées par des femmes musulmanes dans son cabinet, que cette gynécologue a eu envie de relire "autrement" les textes fondamentaux. Une façon pertinente de mieux comprendre ce qui relève des origines de l'Islam, ou ce qui est de l'ordre de dérives intégristes. Car il est temps d'arrêter de diaboliser cette deuxième religion de France en nombre, et de démonter une des armes des intégristes qui nous renvoient que "puisque nous ne connaissons pas, cela ne nous regarde pas...". Lilia A. Driss nous invite à comprendre quelques concepts de

l'intérieur. Nous retraçons pour nos lecteurs, quelques aperçus de son éclairage.

L'Islam, faut-il le rappeler, repose sur une philosophie très simple, beaucoup plus, en tout cas, que le christianisme. Le fidèle musulman est en effet soumis à seulement cinq grandes obligations rituelles. Il s'agit de reconnaître qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, et que Mahomet est son prophète. La prière, le jeûne (ramadan), l'aumône, et le pèlerinage (non obligatoire), sont les quatre autres piliers de cette religion. En dehors de cette doctrine religieuse, tout n'est qu'interprétation. Après, c'est la charia, autrement dit la voie à suivre, et non la loi, qui fixe les règles de la vie personnelle et collective. Pour "le reste", c'est la juridiction, trouvée au jour le jour, comme déjà au temps du prophète. Petit à petit, les hommes ont réfléchi sur ce qui allait régenter la vie. Car dans l'islam, il n'y a pas de clergé. L'imam n'est qu'un guide, qui rappelle le rituel, mais n'a aucun rôle de transmission divine, en dehors des cinq préceptes énoncés par le Coran. Tout musulman qui respecte ces cinq piliers est capable de dire la religion. L'intégrisme est né au 7ème siècle, à la mort du prophète. Pour simplifier, disons que les sunnites, partisans d'une succession démocratique, collégiale, se sont affrontés avec les chiïtes, qui eux, estimaient que la succession revenait de droit à un membre de la famille de Mahomet. Le chiïsme organise un clergé avec des imams porteurs de paroles divines, ce qui représente une "hérésie" dans les textes fondamentaux. Cette formation de clergé entraîne énormément de dérives, de confusions entre les textes fondamentaux et ce qui relève du domaine juridique. Au cours des siècles, chaque secte, dissidente à ces grands blocs de religion, prône ses imams leur conférant des

pouvoirs et interprètent des versets coraniques.

Au début du 20ième siècle, des mouvements nationalistes voient le jour. Certains courants se reconnaissent d'un islam qui ne parle plus de nation musulmane, mais de nationalisme avec particularisme, comme l'Algérie, le Maroc, l'Égypte qui faisaient, au fond, contrepoids au colonialisme. Ces mouvements ont souvent été étiquetés comme cartésiens, ou pro-occidentaux. Pourtant, tout en prenant une certaine distance avec les doctrines fondamentales, ils ont prôné ce qui a toujours existé dans l'islam: une souplesse d'adaptation.

Aussi, le progrès ne s'est pas fait toujours en mimant l'Occident. Tous ces mouvements ont essayé de mettre au goût du jour les nécessités actuelles, en incluant le droit des femmes. Ce qui, en soi, est un épiphénomène puisque ces droits passent par ceux de l'éducation, de l'alphabétisation, etc... Dans certains de ces pays, les législations ont beaucoup évolué, avec des aménagements. En Tunisie, par exemple, il y a eu mélange du code Napoléon et musulman pour traiter la question du divorce.

Certains de ces mouvements ont connu une grande désillusion au niveau économique, au niveau des libertés. Citons les cas de l'Égypte avec la paupérisation du pays, de l'Iran avec la répression du Shah. Sans doute, deux dates importantes (1947, création d'un État islamique, le Pakistan, 1948, création de l'État d'Israël) ont entraîné de grands bouleversements. 1967 marque la défaite de l'Égypte contre Israël, et toute la désillusion des grandes alliances avec les blocs socialistes de l'Est. A cette date, le nationalisme arabe était d'une certaine façon bâti sur des notions d'identités, d'histoires propres, de juridictions qui devenaient de plus en plu

laïcisantes. Ce bloc nationaliste arabe devint un bloc musulman. Car ce qui unit face à la défaite, qu'elle soit économique, politique, c'est l'islam. L'islam devient étendard. Il impose un système patriarcal, donc la loi des hommes. Le sens du "Djihad" est détourné. A l'origine, c'était une recherche spirituelle. L'arrivée de l'islam a été une période libérale par rapport à la période pré-islamique. Car si la polyandrie existait et l'héritage se faisait par l'oncle maternel, cette période laissait en même temps un nombre important de femmes sans statut juridique. Si l'islam impose la filiation par le sang des hommes, il a institué avec la polygamie un statut juridique pour les femmes.

Cette histoire aide à comprendre pourquoi aujourd'hui en France des familles immigrées adoptent des attitudes rigides, des sortes de nécessités aux loyautés d'origine. Il ne faut pas faire d'amalgame et mettre sur les mêmes plans le nostalgique, le politique, le religieux. A cet égard, la question du foulard islamique en France est passionnelle, liée avec l'histoire d'amour et de haine que la France a avec le Maghreb. En Tunisie, elle est beaucoup plus dangereuse, puisque toute femme qui porte le foulard est exclue de toute fonction dans le secteur public, et les pressions sont extrêmement fortes dans le privé. Peut-on ici résoudre cette question avec des décrets? Il semble qu'il faut aussi être respectueux d'une recherche d'identité. C'est un symbole, une manière d'être pour affirmer sa différence. Ainsi, dans une seule et même famille, on peut trouver une jeune fille portant le foulard, une autre la mini jupe. L'important est de se parler, de ne pas diaboliser, ni raidir les positions, de respecter les parents. Ces immigrés viennent de zones généralement rurales. Il sont, selon la tradition musulmane, d'un "islam bédouin, et non urbain". Leurs coutumes

sont issues de pratiques tribales qui n'ont rien à voir avec les textes islamiques. C'est l'exemple du drap qu'il faut montrer le jour du mariage. Il faut le replacer dans un contexte de cohésion, de filiation nécessaire. Il s'agit aussi d'expliquer aux jeunes filles qui viennent consulter les médecins que le certificat de virginité n'a aucun caractère légal. Cependant, la discussion est importante. Il faut rassurer, négocier, ne pas rompre les liens. La deuxième génération souvent ne connaît pas l'histoire de leurs mères. Elles ont connu, dans leur passé, une certaine convivialité, un discours sur la sexualité du fait des hamams, et de la proximité entre femmes. Arrivées en France, des familles ont du se raidir contre l'occident qui risquait de tout pervertir. Et plus on se raidit, plus on est vulnérable par rapport à des mouvements purement politiques, souvent financés par l'Arabie saoudite, l'Afghanistan, et largement soutenus, paradoxalement, par les USA.

On se sent vulnérable quand "on est pas bien dans ses pompes", quand on est pas reconnu...il est important à cet égard, que les enfants des deuxième et troisième générations, dans les cours d'histoire, aient une version un peu plus objective de leur passé, et moins passionnelle, comme sur les croisades entre Europe chrétienne, Orient, Maghreb, sur l'Espagne musulmane par exemple. Qu'ils puissent être fiers de leur passé, de ces grandes époques, comme d'autres peuvent s'appropriier les richesses du moyen âge, ou de la Renaissance, tout simplement...

Il est temps que les jeunes d'origine musulmane, qu'ils soient ou non pratiquants, puissent sentir que leur pratique est banale, et que leurs racines sont, dans le paysage français, d'une banalité déconcertante. Et c'est en réhabilitant

l'imaginaire, en banalisant les lieux de culte, et non en les cachant dans des caves, que l'on pourra obtenir un islam français.

Mathilde Dubesset, historienne, nous apporte des éléments de réflexion sur la question de l'intégrisme juif en France.

Le judaïsme français est varié, divers, avec des juifs pratiquants et des juifs laïcs. Il existe des groupes activistes orthodoxes très présents qui font penser dans leurs attitudes à des catholiques intégristes ou à des protestants fondamentalistes dans leur volonté d'un retour à une pratique traditionnelle avec le respect strict des prescriptions alimentaires et des pratiques rituelles. Celles-ci sont récusées par les juifs laïques. Ces groupes choisissent pour la scolarisation de leurs enfants des écoles juives orthodoxes, sans mixité, où les garçons ont un accès aux textes sacrés alors que les filles sont orientées du côté du respect des pratiques alimentaires et l'apprentissage des lois de la cacheroute. Un groupe orthodoxe appelé loubavitch, dont le centre est à New York, a pris racine en France dans les années 70, au moment du retour sur la mémoire juive et des événements de 67 et 73 en Israël qui ont rejailli sur la diaspora européenne. Il s'agit d'un groupe organisé qui mélange à la fois un registre traditionnel avec un retour aux fondements et une pratique moderne avec l'usage d'internet, par exemple. Ces loubavitch ont une action sociale assez proche de celle des islamistes dans la banlieue parisienne et au nord de Marseille où ils proposent un certain nombre de services à des populations en difficultés. Les familles juives orthodoxes font de nombreux enfants. Ainsi, la femme entre les gestes quotidiens rituels qu'elle doit accomplir et l'éducation des enfants n'a plus

le temps nécessaire pour travailler à l'extérieur même si le principe du travail professionnel féminin est accepté.

Soulignons que cette composante est minoritaire dans le judaïsme français. Il existe des antidotes puissants à ces dérives, qu'on pourrait qualifier d'intégrismes, comme le mouvement des libéraux qui dès le 19^{ème} siècle ont modifié les rituels dans la prière par exemple, où le fidèle masculin remerciait Dieu de ne pas être né femme. Les libéraux ont supprimé cette phrase et ont établi pour les petites filles l'équivalent de la Bar mitzva masculine. Il s'agit de la majorité religieuse à 13 ans qui s'accompagne d'une grande fête. Dans la mouvance juive libérale, on a admis récemment une femme rabbin. C'est une conquête féministe.

Pour conclure, l'intégrisme religieux est une menace qu'il faut savoir repérer mais toute expression religieuse ne conduit pas forcément à l'intégrisme. Sachons admettre que le fait religieux est universel. Seuls quelques pays dans le monde ont une politique d'exclusion en terme de droits des femmes. Il s'agit de l'Iran, l'Afghanistan, le Soudan, l'Arabie saoudite. En même temps, dans le monde musulman, la Turquie et l'Indonésie ont eu des avancées importantes. Quand on parle de régression des droits des femmes, l'intégrisme religieux n'est pas seul en cause. Les données politiques et sociales s'en mêlent. En Russie par exemple, le statut des femmes a régressé sur le plan professionnel et politique; en Allemagne réunifiée, la législation de la R.F.A. sur l'I.V.G. l'a emporté. L'histoire nous montre qu'il n'y a pas de progression linéaire; il existe des moments de régression, l'époque fasciste au 20^{ème} siècle en est un exemple et aussi des moments de dynamisme avec de l'irréversible.

spécial plateforme des assises nationales pour les droits des femmes spécial plateforme

15 et 16 mars 97: Assises nationales pour le droit des femmes.

Articulées autour de huit thèmes (elles choisissent - femmes dans la vie publique - violences faites aux femmes - pauvreté, précarité, immigration - citoyenneté, laïcité, ordre moral - droit au travail - familles et politiques familiales - international), ces assises, préparées en commission de travail depuis plusieurs mois (cf. Perdons pas l'fil n°4) ont abouti à une plate-forme. Julien ADDA a participé, pour le Planning familial de l'Isère, à ces assises nationales. Quelle lecture peut-on avoir de ces exigences, de ces recommandations faites à nos décideurs, qui émanent de ce texte ?

Julien ADDA: "Ce texte donne une réelle impression d'unité dans la forme des revendications. Cette unité est celle de ses acteurs, soit quelques 166 associations, syndicats, partis politiques, collectifs locaux qui, en quelques mois de préparation, s'inscrivent dans le mouvement social des actions de novembre et décembre 95. En ce sens, ce texte veut avoir un effet mobilisateur. Cependant, il est aussi le reflet des nombreuses négociations, compromis qu'il a fallu faire pour construire une plate forme cohérente. Les adversaires sont clairement désignés: l'extrême droite et la droite libérale. Au coeur de ce rassemblement, il s'agit bien de démontrer qu'entre égalité formelle et égalité réelle, les fossés sont encore loin d'être comblés. Et que le projet des adversaires est aussi de le creuser un peu plus. En ce sens, la fragilité des droits des femmes est révélatrice de la précarité du statut des femmes dans la société. C'est ainsi, peut-être, qu'il faut entendre et lire les revendications inscrites dans cette plate-forme. En matière de droit du travail, par exemple, la politique familialiste invite, avec 2 900F mois dès le second enfant, les femmes qui travaillent, à rester au foyer. Ce statut est accepté par les femmes qui sont déjà dans une précarité professionnelle. C'est pourquoi, le droit à la rémunération entière, et non partielle, le droit au travail en CDI, sont au centre des revendications. Ainsi, qu'il s'agisse du droit au travail, du droit à la dignité, du droit à la citoyenneté pleine et entière, des droits de la personne, du droit de choisir et celui à la santé, les signataires de la plate-forme veulent rendre effectif tous ces acquis théoriques, afin de transformer la réalité sociale vécue par les femmes .

Il s'agit par exemple d'étendre des droits sociaux, de créer un véritable ministère du droit des femmes, de modifier le fonctionnement de la justice

en reconnaissant enfin le droit de la victime lorsqu'il y a violence sexuelle, violence sexiste, tout en articulant ces actions institutionnelles au travail des associations de défense et de reconnaissance des droits des femmes.

Tous ces exemples témoignent des attentes fortes par rapport aux pouvoirs publics. Les mesures volontaristes, où le politique passe avant l'économique, soulignent le besoin d'une régulation à la fois étatique et citoyenne. Par exemple la parité en politique, l'établissement d'un contrat d'union sociale en seraient les premiers fondements.

Alors, si ce texte, au fond, est dans les termes une réorganisation symbolique du monde, il implique dans un second temps, concrètement, une autre organisation de la société. Il pourrait représenter de grandes orientations politiques dont on espère bien que le nouveau gouvernement va s'inspirer."

Dernière minute : le pourcentage des femmes députées est passé de 6% à 11% environ (63 femmes).

Si, au total, on est loin des 30% prônés par le mouvement paritariste dans un premier temps, on peut noter que ce chiffre atteint 16% pour les forces de gauche, contre à peine 4,7% pour la droite, toutes tendances confondues.

Les résultats témoignent du chemin qui reste à parcourir jusqu'à la parité. Et à l'inverse de ce que nous donnent à voir les partis et les médias (invitées prestigieuses, etc.) ces pourcentages restent objectivement éloquents quant à la sous-représentation des femmes en politique

A l'issue d'un débat sur la parité organisé dans le cadre du 8 mars, il a été décidé de créer un **observatoire isérois de la parité**. Le Planning familial, l'Assemblée des femmes, le CIF, Solidarité femmes, le Groupes des 29, Marianne, en sont les associations fondatrices. Sa mission est de :

- réunir les données, produire et faire produire des analyses, des études et des recherches sur la situation des femmes dans le département.
- favoriser les actions tendant à la diffusion des connaissances
- interpellier les pouvoirs publics, ainsi qu les acteurs politiques, économiques et sociaux.
- faire toute recommandations et propositions de réformes législatives et réglementaires.
- assurer une information auprès du public.

pour que l'égalité des droits inscrite dans la loi soit une égalité pratiquée dans la vie

Pendant plus d'un an, un Collectif national comprenant 166 associations, syndicats, partis politiques et collectifs locaux a recueilli les témoignages de plusieurs milliers de femmes et préparé en commissions des Assises Nationales pour les Droits des Femmes. La lutte pour les droits des femmes est inscrite dans le mouvement social.

Les Assises ont permis de mesurer l'écart qui se creuse entre les conditions de vie des femmes et leurs aspirations, de constater une régression dans l'application de droits qui semblaient acquis ainsi que la persistance d'inégalités séculaires.

Les femmes sont les premières concernées par le travail à temps partiel imposé, le chômage et la précarité qui minent les bases économiques de leur indépendance.

Leurs droits récents à disposer de leur corps et à décider de leur maternité sont remis en cause, tant par les réductions des dépenses de santé que par des propagandes obscurantistes et une politique nataliste et familialiste.

Bien qu'elles aient dénoncé et rendu plus visibles les violences dont elles sont l'objet, celles-ci perdurent.

Le principe d'égalité est reconnu par la loi, mais, dans la pratique de la vie privée, sociale et politique, il en va tout autrement. Leur exclusion de la sphère publique et politique demeure une injustice criante.

La France n'applique pas les engagements qu'elle a contractés lors de la Conférence Mondiale sur les femmes à Pékin.

Au Nord comme au Sud, les femmes refusent la main mise sur leurs conditions de vie et développent des actions de résistance et de solidarité.

Par son refus des retours en arrière, par sa détermination à faire de l'égalité une réalité, la lutte pour les droits des femmes est un vecteur essentiel de la démocratie. Or, celle-ci est non seulement en recul, mais menacée dans son existence même. Le chômage augmente, la précarité s'accroît et le Front national avance dans les urnes et dans les têtes.

C'est pourquoi, les organisations signataires partie prenante de ces Assises demandent l'application des lois existantes en faveur de l'égalité et du respect des droits des femmes et mettront tout en oeuvre pour obtenir dans l'immédiat satisfaction sur les points qui suivent.

Droit au travail

La reconnaissance du droit au travail des femmes constitue le point central de nos revendications, ce qui nécessite de s'opposer aux plans de licenciement.
Pour le droit des femmes à un emploi à temps plein, , qualifié et valorisant qui garantisse leur autonomie financière :

Réduction massive et immédiate du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous (sans réduction de salaire, sans intensification du travail et sans contrepartie en terme de "flexibilité", avec embauches compensatoires)

Ceci implique la suppression de mesures qui concernent particulièrement les femmes :

- travail à temps partiel contraint,
- lois sur le temps partiel consentant des avantages aux entreprises pour inciter au temps partiel,

- loi quinquennale, loi Robien qui aggrave la flexibilité.

Mais aussi :

- transformation des contrats précaires en CDI à temps plein.
- respect du Droit du travail,

- mise en oeuvre effective de la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec obligation de résultats, en matière d'accès aux postes, de formation continue et de promotion, et amélioration de cette loi notamment pour empêcher les discriminations sexistes, salariales à l'embauche.
- Progression des salaires féminins avec notamment élévation du SMIC et des bas salaires.
- pour le droit des filles d'accéder à toutes les filières de formation débouchant sur un emploi qualifié.
- partage égalitaire des tâches domestiques et familiales. exigence qui sera portée par une campagne spécifique.
- création d'un service public national d'accueil pour la petite enfance, développement des écoles maternelles dès 2 ans, ouverts à toutes, chômeuses, précaires et étudiantes comprises, ainsi que de nouveaux équipements collectifs.

Une réelle égalité des femmes face à l'emploi leur permettra de ne pas quitter le marché du travail pour des incitations financières telles que l'Allocation Parentale d'Education. En effet, la précarité ne leur laisse guère le choix.

Droit à la dignité

Pour lutter contre la déchirure sociale et la précarité :

- Structure d'accueil de qualité pour les enfants handicapés.
- Maintien et revalorisation de l'Allocation de Parent Isolé dont l'octroi doit rester indépendant du RMI.
- Maintien et revalorisation des Allocations familiales du premier au dernier enfant, de l'allocation logement et de rentrée scolaire.
- Egalité des prestations familiales entre la métropole et les DOM-TOM.
- Revenu Minimum Garanti de 18 ans jusqu'au premier emploi.
- Création d'un recours à la faillite civile avec apurement de toutes les dettes, y compris les dettes fiscales.
- Priorité au relogement des femmes ayant charge d'enfants ou victimes de violences.
- Interdiction du fichier des personnes ayant au moins trois mois de loyer de retard.
- Baisse de la TVA sur les produits et services de première nécessité avec interdiction de coupure d'accès aux réseaux publics (eau, gaz, électricité, téléphone, ...).
- Augmentation du nombre des structures publiques de proximité et accès à l'aide médicale gratuite facilitée.
- Suppression du forfait hospitalier.
- Accès de tous les chômeurs, précaires, aux prestations sociales.

Droit à la citoyenneté pleine et entière

Les femmes ne sont toujours pas considérées comme des citoyennes à part entière, ce qui favorise et renforce les autres atteintes à la démocratie. La défense de la citoyenneté politique et sociale passe pour elles par la laïcité de l'État et de l'école car elle permet la liberté de conscience, la tolérance, l'égalité, la solidarité, la justice sociale et de lutte contre le sexisme, le racisme et toute forme d'exclusion. Par son projet d'émancipation, elle relie l'individu à un projet collectif. Nous luttons contre tous les intégrismes et soutenons les luttes des femmes qui en sont victimes.

Création d'un véritable Ministère des droits des femmes avec mise en place de plans d'égalité dans tous les domaines et à tous les niveaux, dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires.

Création d'un organisme de recours public contre les discriminations.

Subventions pour les associations qui luttent pour les droits des femmes.

Nous portons l'exigence de parité qui s'exprime dans la société. La parité est un des moyens de construction d'une réelle égalité. La question de mesures volontaristes (loi,

quotas, règles de fonctionnement, selon le type d'instance) est donc posée. Nous rejetons la proposition scandaleuse d'A. Juppé. Nous réaffirmons que l'égalité s'établira par la construction d'un rapport de force dans nos luttes.

Promotion d'une représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans les fonctions élues, à la direction des partis et dans toutes les instances décisionnelles.

Interdiction du cumul des mandats et limitation de leur renouvellement.

Généralisation du scrutin de liste à la proportionnelle à toutes les élections avec alternance homme/femme.

Adoption d'un statut de l'élu(e) et de mesures publiques pour assurer leur mandat et faciliter le retour à la vie professionnelle.

Accès des femmes aux directions des partis, des syndicats et des associations.

Pour une citoyenneté ouverte et plurielle :

Abrogation des lois Pasqua et Debré et retour au droit du sol.

Droit de vote aux immigrées (és) aux élections locales.

Droits de la personne

Pour mieux lutter contre les violences :

Application stricte de toutes les lois existant sur les violences à l'encontre des femmes et des enfants, y compris des handicapées (és).

Application de la procédure pénale de façon identique dans tous les tribunaux et pour toutes les femmes et les enfants, et interdiction de la multiplication des actes qui tendent à mettre en doute leur parole : enquête de moralité, expertise psychiatrique, confrontations multiples, reconstitution des faits.

Suppression du droit de garde et de visite pour le parent auteur de maltraitances et/ou de violences sexuelles. Dans ce cadre là, arrêt des poursuites contre les femmes pour non présentation d'enfant Droit pour les associations militant contre les violences à se substituer aux femmes, à leur demande, pour déposer plainte, comme les syndicats peuvent déjà le faire dans les procédures pour harcèlement sexuel.

Loi permettant de poursuivre un collègue en cas de harcèlement sexuel.

Formation obligatoire de tous les personnels susceptibles d'intervenir en cas de violences.

Interdiction du recours à la médiation pénale en cas de violences conjugales, harcèlement sexuel ou maltraitance.

Droit d'asile politique pour les femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou victimes de violences sexistes.

Concernant la prostitution, application de la convention de l'ONU de 1949 ratifiée par la France en 1960 notamment par la mise en place de services sociaux spécialisés publics dans chaque département.

Pour l'autonomie des femmes dans la vie publique comme dans la vie privée :

Réforme des noms et des appellations des femmes.

Statut autonome pour les femmes immigrées.

Abrogation des conventions bilatérales défavorables aux femmes migrantes, signature d'accord bilatéraux protecteurs des droits des femmes alignés sur les principes fondamentaux d'égalité entre les personnes et les sexes.

Accès égal aux prestations sociales.

Pour le droit de choisir sa sexualité, son orientation sexuelle et pour lutter contre les représentations normatives des rôles sociaux de sexe :

Égalité de traitement pour tous les couples, hétérosexuels et homosexuels, par la création d'un Contrat d'union sociale.

Développement d'une éducation non sexiste et non normative dès la petite enfance, dans les programmes, les manuels, les pratiques pédagogiques, et formation des responsables enseignants, Associations des Parents d'Élèves, travailleurs sociaux, médecins scolaires et personnel médical.

Lutte contre toutes les discriminations, racistes, sexistes, homophobes.

Droit de choisir et droit à la santé

Pour le droit de choisir ou refuser la maternité :

Octroi de l'allocation familiale dès le premier enfant et refus des mesures natalistes.
Droit à l'avortement : la femme qui en fait la demande, quel que soit son âge, son origine doit disposer des moyens d'interrompre sa grossesse quand elle l'a choisi, avec le choix de la méthode, RU 486 y compris.
Dépénalisation de l'avortement, suppression de l'article 223-12 du Code Pénal.
Stricte application de la loi de 1993 (dite Neiertz) sur l'entrave à l'I.V.G.
Statut unique pour les Centres d'I.V.G. et de Planification, et un statut pour les médecins qui y exercent.
Remboursement de tous les moyens contraceptifs sur ordonnance.
Maintien des dispositions des lois de bioéthique de 1994 qui n'ont pas reconnu de statut à l'embryon.

Pour la prise en compte de la spécificité de la santé des femmes :

Des campagnes publiques d'information, d'éducation, de prévention, de dépistage, une politique de recherche, y compris pour le droit de choisir.
Accès aux nouveaux traitements du SIDA.
Moyens suffisants accordés aux établissements sanitaires publics pour garantir l'accès aux soins de toutes et tous.

Solidarités internationales

Pour soutenir toutes les femmes de la planète qui résistent aux guerres, aux violences, aux intégrismes, à la pauvreté, aux discriminations sexistes et racistes :

Soutien de toutes les luttes pour l'instauration de la démocratie,
Refus des plans d'ajustement structurels dictés par le FMI, le G7, la Banque Mondiale, l'OMC qui accroissent les charges de travail non rémunéré des femmes et entraînent la désintégration des liens économiques et sociaux.
Nouvelles règles du commerce international respectant les impératifs sociaux, culturels et écologiques définis par les populations elles-mêmes, et en particulier par les femmes. Refus du commerce des armes, utilisation de l'argent du surarmement pour le développement humain.
Abolition de la dette.
Interdiction de l'arme alimentaire.

Pour la paix, une Europe des droits et des libertés :

Alignement des législations sociales ou concernant les femmes sur celles des pays les plus avancés.
Soutien aux femmes qui luttent pour la souveraineté de leur peuple.

Les dangers que connaissent les unes nous menacent toutes. Les victoires des unes sont les victoires de toutes. Fortes de nos expériences, dans la diversité de nos situations, notre espoir est dans la solidarité.

coeur de la doc Coup de coeur de la doc Coup de coeur

Encyclopédie politique et historique des femmes
sous la direction de Christine FAURE
Presses universitaires de France, 1997, 885 p.

Les faits sont là: de la naissance des États modernes jusqu'à nos jours, la présence et la mobilisation des femmes sont attestées lors des grands événements qui ont marqué l'histoire des sociétés occidentales.

Dans cet ouvrage collectif, les auteurs (anthropologues, historiens, philosophes, politologues, sociologues) évaluent les actions conduites dans les situations fondatrices. Ils synthétisent et rendent visibles la participation des femmes dans le mouvement général des transformations politiques en Europe et en Amérique du nord.

Les femmes et les religions/ Albert SAMUEL
Éditions de l'atelier, 1995, 230p.

Dans cet ouvrage, Albert Samuel, historien, s'interroge: pourquoi les femmes sont-elles éloignées des fonctions du pouvoir dans les religions? En a-t-il toujours été ainsi dans l'histoire de l'humanité? L'auteur a cherché la réponse en interrogeant la culture populaire, la littérature, les mythes, les religions anciennes et contemporaines. A travers ce voyage, il remet en cause l'image masculine de Dieu et le rôle des religions qui s'accommodent souvent du sexisme ambiant.

L'entrée dans la sexualité

Le comportement des jeunes dans le contexte du sida.
sous la direction de Hugues LAGRANGE et Brigitte LHOMOND
La découverte, 1997, 431p.
Pour le contenu de cette recherche voir notre édito en première page.

La révolution maternelle depuis 1945-femmes, maternité, citoyenneté / Yvonne KNIBIELHER
Librairie académique, Perrin, 1997, 368p.

Historienne, déjà auteure de "l'histoire des mères" et de "la femme et les médecins", entre autres.

Dans cette étude sociale, économique, et surtout culturelle de la maternité, l'auteure réfléchit sur une triple révolution: pourquoi ces femmes qui ont reçu l'intégralité des droits civiques en 1945 ont-elles en même temps voulu le baby-boom? Pourquoi après 1968, leurs filles ont-elles dénoncé la maternité comme un asservissement et le patriarcat comme une exploitation? Pourquoi leurs petites filles réclament-elles à présent "un enfant à tout prix"? Ces mutations si profondes et si rapides ont-elles transformé les relations entre citoyenneté et maternité? Dans quelle mesure? Les relations entre la mère et la société qui l'entoure ont changé; la mère est au sein d'un réseau influent qui entoure l'enfant (enseignants, médecins, psy...) Sa responsabilité est accrue et prend une dimension politique. Si les femmes ne se laissent pas enfermer dans leur spécificité, si elles peuvent inventer un nouveau féminisme, il y a là les ingrédients d'une nouvelle citoyenneté féminine.

horaires des centres ...horaires des centres ...horaires des centres...
Planning familial de Grenoble, et des groupes locaux : St Egrève, Bourgoin, Villefontaine

**Planning Familial
Grenoble**

30 bd Gambetta,
38000 Grenoble

Tél: 04/76/87/94/61
Fax: 04/76/46/24/04

du lundi au samedi,
de 8H30 à 12H00 et de
12H30 à 19H00
Fermé le mardi matin et
samedi après midi
cet été...
du 14 juillet au 31 août
mardi, de 9H00 à 17H30
mercredi, de 9H00 à 17H30
jeudi, de 9H00 à 17H30

**Centre de planification de
St Egrève**

"Le Châtelet", 24 av. Général
De Gaulle, 38120 St Egrève

Tél: 04/76/75/33/04
Fax: 04/76/75/43/22

Mardi, de 17H00 à 19H00
Mercredi, de 14H30 à 18h30
Jeudi, de 17H00 à 19H00
Vendredi, de 13H30 à 16H30
cet été...
attention, fermeture du 4 au 18
août.
Sinon, horaires habituels
(ci-dessus)
Le centre de planification de
StEgrève va déménager dans de
nouveaux locaux, à l'automne.
Information à suivre dès le
prochain perdons pas le fil....

**Centre de planification de
Bourgoin**

"Le Silleur", place André
Sweitzer, 38317 Bourgoin

Tél: 04/74/28/30/22

mardi et jeudi,
de 8H30 à 12H00 et de
13H30 à 16H30
mercredi, de 14H00 à 17H00
vendredi, de 8H30 à 12H00
et de 15H00 à 18H00
cet été...
du 1er juillet au
1er septembre inclus
mardi, de 8H30 à 12H00 et de
13H30 à 16H30
Jeudi, de 8H30 à 12H00 et de
13H30 à 16H30
vendredi, de 8H30 à 12H00 et
de 13H30 à 17H30

**Centre de planification de
Villefontaine**

"Simone Signoret", place Léon
Blum, 38090 Villefontaine

Tél: 04/74/96/78/99

mardi, de 10H00 à 17H00
mercredi, de 14H00 à 17H00
jeudi, de 9H00 à 12H00 et de
14H00 à 18H00
cet été...
du 1er juillet au 3 août
et du 19 au 31 août inclus
mardi, de 9H00 à 17H00
mercredi, de 14H00 à 17H00
jeudi, de 9H00 à 17H00
vendredi, de 9H00 à 17H00
Attention, fermeture
du 4 au 18 août inclus